

Plan de Parc

Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Les Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut

2010 2025

Nord

PLAINES DE L'ESCAUT

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Grands ensembles territoriaux

Le territoire se caractérise par une grande diversité d'usages et forme une vaste mosaïque d'occupation du sol et de milieux finement entremêlés. Quatre ensembles territoriaux sont représentés qui synthétisent les principaux enjeux rappelés ici de manière succincte :

Campagne ouverte

- limiter le ruissellement érosif des parcelles cultivées en favorisant les infiltrations et en évitant l'imperméabilisation, ainsi qu'en adoptant des techniques culturales adaptées,
- améliorer l'impact environnemental des pratiques culturales sur la qualité des eaux de surface et souterraines,
- préserver le caractère rural identitaire fondé sur les paysages ouverts, l'activité agricole et la trame arborée. Maintenir l'identité rurale par le renforcement du patrimoine agricole bâti endéjà dans les villages, et la préservation des structures et des entrées villageoises,
- contenir l'étalement urbain et maîtriser le développement des infrastructures et des éléments isolés exogènes,
- maîtriser le développement de l'exploitation des zones sableuses et argileuses.

Coeur de nature

- Protéger un patrimoine naturel riche et dense en poursuivant la conservation active des coeurs de biodiversité,
- limiter le mitage et la fragmentation des espaces pour faciliter les connexions écologiques et le fonctionnement de la trame écologique,
- encourager la fermeture des paysages liés notamment au développement urbain, à l'extension des peupleraies et taillis et au retournement des prairies, et affirmer une plus grande lisibilité des paysages liés à l'eau, à la forêt...
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti issu des activités minières.

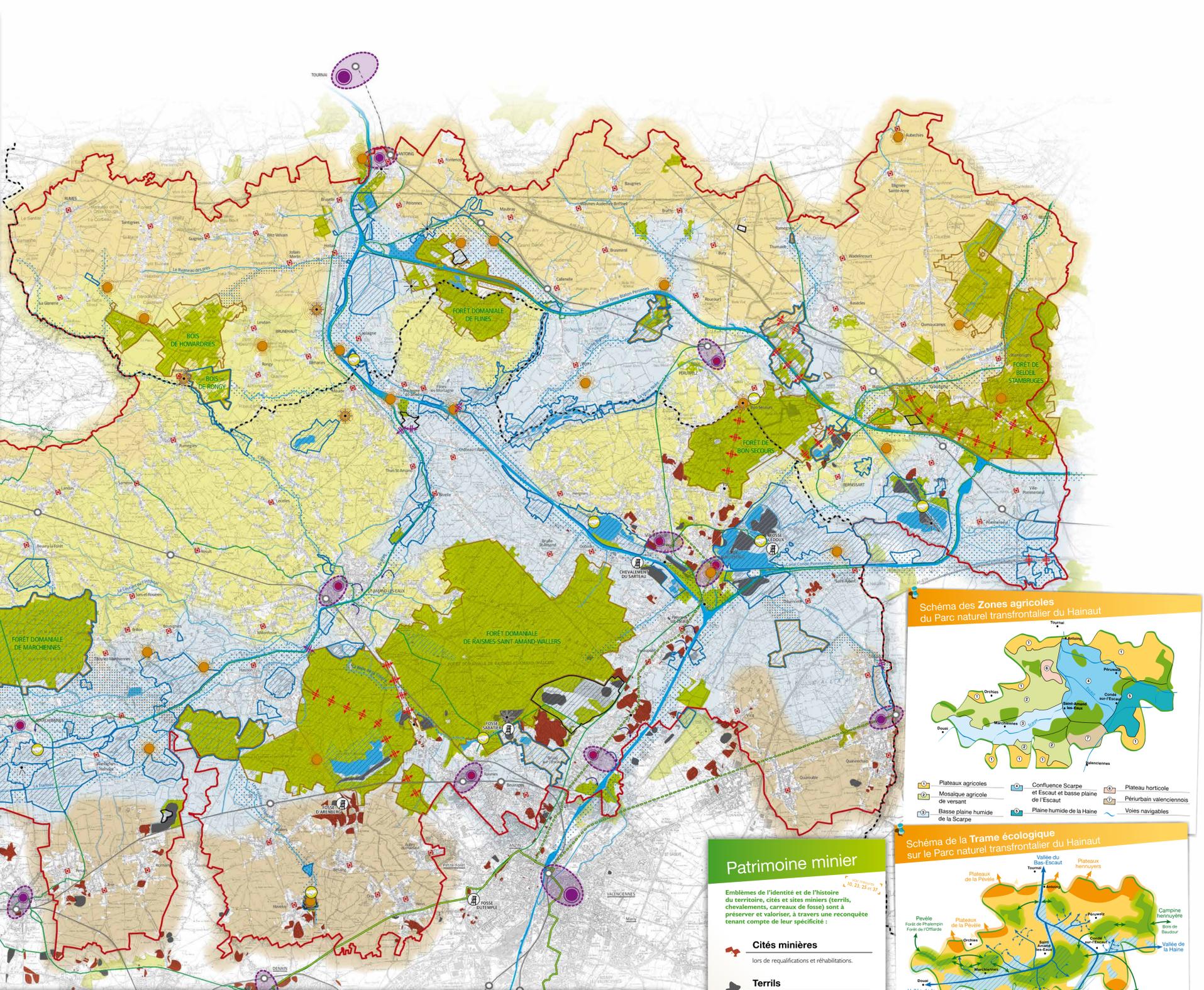
- renforcer la gestion hydraulique saisonnière pour maintenir le caractère humide du territoire et la biodiversité tout en maîtrisant le risque d'inondation,
- protéger les captages d'eau potable et leurs aires d'alimentation pour préserver en qualité et quantité la ressource en eau,
- maîtriser les usages de loisirs qui créent des pressions sur le fonctionnement des milieux notamment forestiers et concurrencent les usages agricoles, voire favorisant la déprise agricole.

Campagne habitée

- préserver l'identité rurale originale en maintenant l'équilibre entre les occupations humaines et les espaces agricoles et naturels et en sauvegardant les structures paysagères identitaires (bâti, maillage arboré, chemins pavés, vergers, coupures d'urbanisation...),
- maîtriser l'étalement urbain,
- conforter la présence d'une agriculture de polyculture / élevage fonctionnelle,
- limiter l'imperméabilisation des sols pour réduire les ruissellements vers l'aval et le risque d'inondation.

Arc rural ouvert

- maîtriser le développement urbain marqué qui favorise le risque de banalisation et menace par endroits la fonctionnalité et la pérennité d'exploitations agricoles parfois de grande taille,
- préserver l'identité rurale et minière à travers une mise en valeur de ses éléments constitutifs (patrimoine bâti, chemins pavés, alignements d'arbres, sites et cités minières) et une maîtrise accrue de l'implantation d'éléments isolés (pylônes, bâtiments, publicités) et d'infrastructures. La qualité des franges urbaines est aussi un enjeu important,
- protéger la nappe de la craie, ressource en eau majeure à l'échelle régionale, par une gestion de l'eau concertée et une protection adaptée des aires d'alimentation de captage.



Environnement métropolitain du Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Trame écologique & patrimoine naturel

Coeurs de biodiversité

Sites de grand intérêt biologique, coeurs de la trame écologique, nécessitant une préservation de leur périmètre et de leurs caractéristiques écologiques, cibles privilégiées d'actions de protection/restauration.

- Coeurs de biodiversité humides et aquatiques** (1, 2, 3, 12, 13) : Dont la richesse écologique est principalement issue de la nature humide des sols. À préserver particulièrement de toute modification néfaste du régime hydrique telle que la déconnexion du réseau hydrographique liée au drainage, remblaiement et pollution. Une attention doit être portée à la préservation du caractère ouvert.
- Coeurs de biodiversité forestiers** (1, 2, 3, 12, 13) : Dont la richesse écologique est principalement liée à la présence majoritaire de vastes boisements adaptés aux stations et d'espèces associées, à préserver particulièrement de tout déboisement, de modification de leur nature indigène, dont la fréquentation doit être maîtrisée.
- Coeurs de biodiversité d'origine industrielle ou minière** (1, 2, 3, 12, 13) : Dont la richesse écologique est issue d'une activité humaine ayant permis l'apparition d'habitats de substitution et certaines espèces particulières. La préservation de la dynamique de ces habitats doit être la règle.

connectivité à rétablir ou à renforcer entre coeurs de biodiversité

- Corridors humides et aquatiques** (1, 2, 3, 12, 13) : Espaces présentant un intérêt et des potentialités de reconversion des coeurs de biodiversité du réseau humide, nécessitant une gestion écologique du réseau hydrographique, la préservation de l'humidité des sols et des habitats ouverts qui y sont liés, la préservation de coupures d'urbanisation.
- Corridors forestiers** (1, 2, 3, 12, 13) : Espaces présentant un intérêt et des potentialités de reconversion des coeurs de biodiversité du réseau forestier, nécessitant la préservation ou le renforcement des boisements, du réseau dense de haies et alignements d'arbres, la préservation de coupures d'urbanisation.

Principaux obstacles à la circulation piscicole

Présence au sein du réseau hydrographique d'obstacles à la circulation piscicole, nécessitant des mesures d'atténuation de cet effet barrière.

Plans d'eau principaux

Le développement des plans d'eau dans le coeur de nature et l'arc rural ouvert sera limité en réglementant les usages du sol dans les documents d'urbanisme, afin notamment de protéger les aires d'alimentation de captage et d'éviter les risques de contamination, et d'interdire la création ou l'extension de plans d'eau dans les coeurs de biodiversité.

Réseau hydrographique

Corridors de la trame écologique, les canaux et cours d'eau assurent le rôle de connecteurs hydrauliques et biologiques au sein du Parc naturel transfrontalier et avec les territoires limitrophes. Fortements anthropisés, leur continuité doit faire l'objet d'actions de préservation et de restauration.

- Voies navigables et canaux** (1, 2, 3, 12, 13) : Exutoires des cours d'eau principaux et secondaires, leur gestion ne doit pas être contradictoire avec les objectifs de gestion du réseau hydrographique intérieur et le maintien du réseau humide.
- Cours d'eau secondaires** (1, 2, 3, 12, 13) : Ces cours d'eau sont les affluents majeurs des cours d'eau principaux. Leur rôle est complémentaire de ces derniers et ils doivent donc être préservés et gérés de manière cohérente avec ceux-ci.
- Cours d'eau principaux** (1, 2, 3, 12, 13) : Ces cours d'eau regroupent les contre-canaux de la Scarpe (Decours, Traitore) et de l'Escaut (Jard) ainsi que leurs principaux affluents. Ils jouent un rôle écologique et hydraulique majeur et doivent à ce titre être préservés de toute nouvelle urbanisation (notamment par classement en zone agricole ou naturelle) d'une bande de 50 mètres à partir des bords des cours d'eau principaux et bénéficier d'une gestion douce et planifiée. Ces cours d'eau et leurs abords sont les cibles privilégiées d'actions de préservation/restauration.

Transport, urbanisme & activités

- Pôles d'activités et de services** (1, 2, 3, 12, 13) : Lieux de concentration des services et activités structurantes, tant commerciales qu'industrielles, culturelles et sociales. Ils peuvent constituer des pôles d'échanges organisés autour des gares et de ce fait posséder un territoire d'influence où il convient d'être vigilant à la surconsommation d'espaces et à la cohérence des déplacements en particulier par les transports collectifs. Ces pôles constituent, avec leurs propres spécificités, un réseau territorial cohérent et solidaire sur le territoire du Parc, et contribuent à la structuration d'un réseau à l'échelle de la métropole régionale.
- Pôles d'échanges** (1, 2, 3, 12, 13) : Constitués de la conjonction géographique entre pôles d'activités et de services et gares ferroviaires ou lignes de transports en sites propres les pôles d'échanges doivent être renforcés et doivent recevoir en priorité le développement urbain. Ce développement doit se faire en appliquant les principes de densification et de compacté pour éviter un étalement urbain autour de ces pôles. Le développement de la multimodalité (notamment les formes de mobilité douces) et le renforcement des transports collectifs (fiabilité, fréquence, accessibilité) sont nécessaires au bon fonctionnement de ces pôles.
- Centre-bourgs ou centre-villes** (1, 2, 3, 12, 13) : Lieu originel et privilégié de l'urbanisme, qui doit être conforté par des principes de densification, de mixité (sociale et fonctionnelle) et de limitation stricte de l'étalement urbain, notamment linéaire.
- Réaffirmer le lien entre l'eau et l'urbain** (1, 2, 3, 12, 13) : Par des liens physiques et visuels vers les cours d'eau et l'amélioration de la qualité architecturale et urbaine des sites marginaux traditionnellement par l'eau.

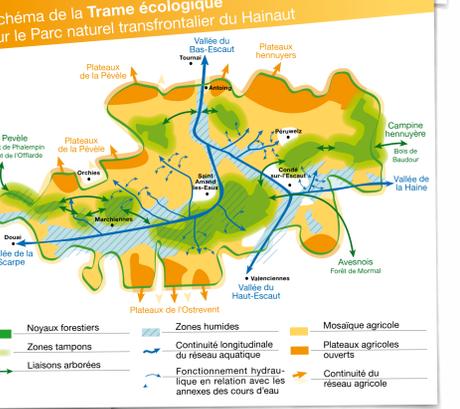
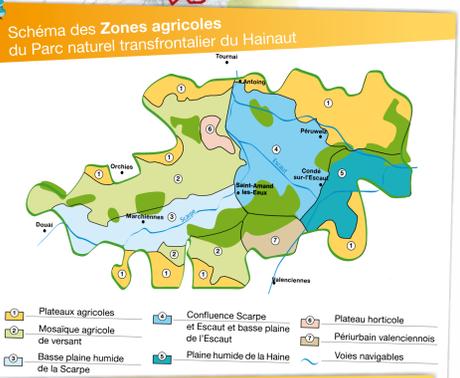
Patrimoine minier

Emblèmes de l'identité et de l'histoire du territoire, cités et sites minières (terrils, chevalements, carreaux de fosse) sont à préserver et valoriser, à travers une reconquête tenant compte de leur spécificité :

- Cités minières** (1, 2, 3, 12, 13) : lors de requalifications et réhabilitations.
- Terrils** (1, 2, 3, 12, 13) : lors de reconversions et de réaménagements.
- Chevalements** (1, 2, 3, 12, 13) : lors de reconversions et de réaménagements.

Patrimoine paysager

- Panoramas / perspectives visuelles remarquables** (1, 2, 3, 12, 13) : Sensibles à l'introduction de tout nouvel élément d'ampleur, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière.
- Ensembles paysagers d'intérêt** (1, 2, 3, 12, 13) : Ensembles identifiés pour l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes ou les deux :
 - Paysages ouverts structurants** : secteurs permettant une lecture en profondeur des paysages, au sein de paysages plutôt fermés (forte dynamique végétale) ou en limite de Parc. Ces paysages ouverts visuellement sont sensibles à l'introduction de tout nouvel élément (et donc à tout nouveau projet ou aménagement),
 - Paysages d'intérêt patrimonial** : sites ou secteurs présentant un intérêt ou un potentiel paysager, car témoins de l'histoire et/ou des caractéristiques agricoles, naturelles ou architecturales du territoire. Des actions de préservation de ces caractéristiques et/ou de valorisation sont à poursuivre ou à engager.



Périmètre du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) / Périmètre du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique)

Frontière franco-belge

- Réduire les obstacles liés à la frontière
- Gares ferroviaires
- Voies ferrées
- Véloroutes et voies vertes
- Transports en commun en site propre
- Projet de transports en commun en site propre

0 1 2 km échelle : 1/50 000

Sources : IGNIS, ScaE (EIR) - 121 000 / BD Carou8 - IGNIS - Paris - 2004 / Autorisation / 160 08025 / ©IGN, Belgique / PNR Scarpe-Escaut - 2008 / Mission Bassin Minier / Bassin Minier UNESCO / Cartographie et conception graphique : Parc naturel régional Scarpe-Escaut - février 2010 / Copie et reproduction interdites. Tous droits réservés. Région Nord-Pas de Calais et Région de l'Escaut, Parc naturel régional Scarpe-Escaut